

FLASH INFOS élus

Chers Élus,

Dans ce numéro de rentrée qui vous est dédié, vous trouverez des infos pratiques sur la notion d'enfant à charge, Agri'écoute, le nouveau TESA, le Prélèvement à la source, Pass'Agri et le nouveau service en ligne «Envoyer un document».

Nous comptons sur vous pour relayer ces informations auprès des adhérents de la MSA que vous représentez !

Vous trouverez également dans ce numéro des précisions sur les trois réunions départementales des délégués de novembre 2018 auxquelles nous vous attendons nombreux.

Notre Service de la Vie Mutualiste Locale reste à votre disposition : Bernard Pinatel (pinatel.bernard@provence-azur.msa.fr, 04 91 16 58 74) et Martine Nonnon (nonnon.martine@provence-azur.msa.fr, 04 94 60 39 55).

Bonne lecture !

Élus, relayez ces infos aux PARTICULIERS



Votre enfant quitte le foyer ? Pensez à le signaler à votre MSA

Lorsque votre enfant quitte le foyer parental pour gagner sa vie ou poursuivre ses études, il peut ne plus être considéré comme étant à votre charge. Vous devez donc mettre à jour votre situation auprès de l'organisme qui vous verse les prestations familiales (MSA).

Retrouvez plus d'infos sur tous les sujets de votre «Flash Infos élus» sur notre site : www.msaprovenceazur.fr

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL
09 69 39 29 19
(Prix d'un appel local)

Comment orienter les ressortissants agricoles en détresse ?

Mal-être, dépression, solitude, idées suicidaires... Quelqu'un de votre entourage est peut-être en situation de détresse ? Il est possible de l'orienter vers des dispositifs d'accompagnement professionnels.

Le mal-être en milieu agricole est une réalité préoccupante. Chacun d'entre nous peut agir pour accompagner les personnes touchées. Pour ce faire, il importe de savoir détecter les premiers signes de détresse.

Il est possible d'orienter les personnes en souffrance vers les dispositifs mis en place par la MSA, en premier lieu le service Agri'écoute, afin de les aider à parler de leur mal-être.

Élus, relayez ces infos aux SALARIÉS ET NON-SALARIÉS AGRICOLES



Pass'AGRI : faire face aux crises agricoles avec la MSA

Que vous soyez exploitant, employeur de main d'oeuvre ou salarié agricole, vous pouvez être confrontés à des difficultés. La MSA propose des dispositifs d'accompagnement pour faire face aux crises agricoles : aides financières, accès aux prestations sociales, soutien dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel. Retrouvez facilement toutes ces informations grâce à notre guide en ligne : Pass'AGRI (disponible sur www.msaprovenceazur.fr, rubrique «Exploitant»).

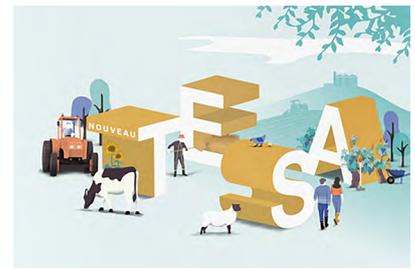
AGENDA DES EXPLOITANTS

- Émission annuelle des cotisations des non salariés le **23/10/2018** - Date limite de paiement le **23/11/2018**
- Semaine des métiers de l'agriculture : **du lundi 1^{er} octobre au vendredi 5 octobre 2018**
(Plus d'infos sur la Semaine des métiers de l'agriculture sur www.msaprovenceazur.fr rubrique «Votre MSA»)



Le nouveau Tesa, une réponse au prélèvement à la source

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019. À compter de cette date, l'ensemble des employeurs agricoles seront tenus de déclarer mensuellement et de reverser le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source sur la paie de chacun de leurs salariés. La MSA intègre cette fonctionnalité dans le nouveau Tesa. En utilisant ce service simplifié, les entreprises respecteront ainsi cette obligation fiscale, sans démarche particulière à mener auprès des centres des impôts. Afin de sécuriser la généralisation du service, le déploiement du nouveau TESA est ainsi reporté au 1^{er} janvier 2019. En attendant, les déclarations actuelles doivent être utilisées : ancien TESA et Déclaration Trimestrielle des Salaires (DTS).

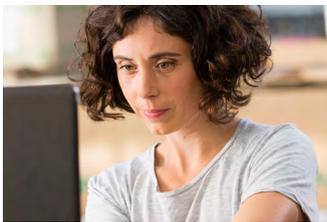


AGENDA DES EMPLOYEURS



- ▶ Émission des cotisations du 3^{ème} trimestre 2018 le **30/10/2018** - Date limite de paiement le **15/11/2018**
- ▶ Journées dédiées aux employeurs : le **23 octobre 2018** à Mollégès (13) et le **25 octobre 2018** à La Gaude (06)
- ▶ Permanences des conseillers à l'installation : 04/10 à St Raphaël - 10/10 à Carqueiranne...
(Plus d'infos sur les journées employeurs et toutes les permanences sur www.msaprovenceazur.fr rubrique «Votre MSA»)

Élus, relayez ces infos **MSA EN LIGNE**



Nouveau : vous pouvez désormais envoyer des documents par Internet à la MSA sur «Mon espace privé»

▶ Envoi de documents

Vous pouvez désormais nous adresser par Internet (www.msaprovenceazur.fr) vos documents au format numérique directement depuis «Mon espace privé» de manière spontanée (sans demande préalable de la MSA). Après connexion, rendez-vous dans la rubrique «Contact et échanges» ou «Messages» puis dans le service «Envoyer un document». C'est pratique et vos données personnelles sont ainsi mieux protégées.

A noter dans vos agendas : Les réunions départementales des délégués cantonaux



- ▶ Pour les délégués des Alpes-Maritimes : le 8 novembre à 17h à Castagniers
- ▶ Pour les délégués du Var : le 20 novembre à 17h à Besse-sur-Issole
- ▶ Pour les délégués des Bouches-du-Rhône : le 29 novembre à 17h à Aix-en-Provence

En vue de préparer les élections 2020 et de favoriser le recrutement de candidats pour la prochaine mandature, il vous est proposé de venir accompagnés d'adhérents motivés à être élus et prêts à s'impliquer sur leur territoire lors de la prochaine mandature.

L'ordre du jour s'articulera en 2 temps forts :

1) Des échanges relatifs à la Vie Mutualiste Locale

- Rappel de vos missions jusqu'à la fin de ce mandat
- Votre mobilisation sur la préparation des élections 2020 : mobilisation des électeur et recherches de candidats motivés
- Echanges avec vous sur les actions sur les territoires que vous ou la MSA avez initiées (bilan 2018 et besoins 2019)

2) Des ateliers animés selon votre profil :

- Ateliers pour les élus non salariés en activité (exploitants et employeurs de main d'œuvre) :
Prévention des risques professionnels (dont information sur le document unique), Cotisations (nouveau TESA, DSN, prélèvement à la source...), Contrôle / Entraide / Travail dissimulé, Aide au répit.
- Ateliers pour les élus salariés en activité :
Carrière et retraite, Services en ligne, Complémentaire santé.
- Ateliers pour les élus retraités salariés et non salariés :
Services en ligne, Prévention Santé et Bien vieillir.

Les convocations vous seront adressées au début du mois d'octobre par mail (ou papier) afin que vous puissiez vous inscrire et nous communiquer l'identité de l'adhérent qui vous accompagnera et qui pourrait être candidat aux prochaines élections.

**Chaque réunion sera suivie d'un apéritif dînatoire pour davantage de convivialité.
Nous vous y attendons nombreux !**